

Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -12 - 31

Séance du 17 décembre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 5

Absents excusés : 3

**OBJET :**

**MISE A LA REFORME  
DE MATERIELS**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,  
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,  
GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE,  
VALENTIN.

**Etaient représentés** :

**Adjoints** : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur le  
Maire).

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Elisabeth LALESART  
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Lydie TOCHE SOULÉ  
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Pierre  
LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Louis  
SAOUT (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER,  
Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20191217-DEL20191231-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer la mise à la réforme des biens et matériels communaux suivants, dont l'état de vétusté ou les altérations irréparables ne permettent plus leur utilisation par la Collectivité :

TYPE	IMMATRICULATION	ANNEE	ETAT	DESTINATION
RENAULT B110 BENNE	5296-YN-83	23/12/1996	Véhicule vétuste ne passe plus au contrôle technique.	Webenchère
FERMEC TRACTOPELLE	860-SE-2679	01/01/2001	Réparations trop onéreuses.	Webenchère
HAKO BALAYEUSE	14 33 22 301 382	29/05/2013	Faisceaux électriques hors service. Réparation trop onéreuse.	Webenchère
RENAULT CLIO 2	285-ADS-83	03/02/2004	Moteur hors service. Culasse fendue.	Epave
CITROEN SAXO	2487-ZW-83	17/04/2000	Train roulant hors service. Réparation trop onéreuse.	Epave
CITROEN SAXO	7217-YH-83	07/04/2000	Moteur hors service.	Epave
RAVO LAVEUSE	14928	00/08/2002	Usure hydraulique. Réparation trop onéreuse.	Webenchère
ELV PELICAN	AC-812-BJ	02/07/2009	Réparation impossible plus de pièces détachées. Véhicule électrique gardé pour pièce.	Epave
PEUGEOT BOXER BENNE	90-BBY-83	25/11/2005	Ne passe plus au contrôle technique. Réparations trop onéreuses.	Webenchère
MATRA GEM	BN-157-LF	13/05/2011	Réparation impossible plus de pièces détachées. Véhicule électrique gardé pour pièce.	Conservé au garage pour pièces
PIAGGIO BENNE	570-ADZ-83	10/07/2001	Véhicule accidenté. Réparation trop onéreuse.	Webenchère

PIAGGIO PORTER	485-ATP-83	10/07/2001	Moteur hors service.	Webenchère
CITROEN C15	842-ANR-83	20/05/2003	Ne passe plus au contrôle technique. Réparations trop onéreuses.	Epave
RENAULT KANGOO PICK UP	2958-YY-83	26/01/1998	Ne passe plus au contrôle technique. Réparations trop onéreuses.	Epave
SCOOTEUR MBK	121 AGC 83	04/07/2001	Moteur hors service	Webenchère
RENAULT TRAFIC	2649-YS-83	25/06/1997	Véhicule vétuste ne passe plus au contrôle technique.	Webenchère
NISSAN PICK UP	99-AMH-83	10/08/1999	Véhicule remplacé	Webenchère

Il rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer est abonnée depuis 2015 à la plateforme dématérialisée de vente aux enchères « Webenchères.com », dédiée aux collectivités territoriales et aux établissements publics.

Monsieur le Maire propose donc la mise en vente des matériels réformés dont l'état le permet, sur la plateforme « Webenchères.com », et la mise à la destruction des autres.

Les biens restant invendus seront mis à la destruction.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide la mise en vente des matériels réformés dont l'état le permet, sur la plateforme « Webenchères.com » et la mise à la destruction des autres.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY